NOTES DE LA FONDATION

SERVICE PUBLIC, RURALITÉS ET ÉCOLOGIE

NADÈGE VEZINAT

Professeure des universités en sociologie,
Autrice du livre *Le service public empêché* (PUF, 2024)

FONDATION DE L'ÉCOLOGIE POLITIQUE

L'AUTRICE

Nadège Vezinat est professeure de sociologie à l'Université Paris 8, membre du laboratoire CRESPPA (UMR 7217) et de l'équipe GTM (Genre, Travail, Mobilités). Sociologue du travail et des professions, ses recherches portent sur les recompositions de l'État et l'organisation des services publics. Elle a récemment publié : *Le service public empêché* (PUF, 2024).

Directrice scientifique de l'ANR TRASS (Travail, Santé, Social) sur la période 2022-2026, ses recherches visent à comprendre comment des structures d'exercice coordonné (maisons de santé pluri-professionnelles et/ou centres de santé) cherchent à articuler social et sanitaire dans leurs organisations et pratiques professionnelles. Elle a notamment publié : *Le service public empêché* (PUF, 2024) ou *Vers une médecine collaborative. Politique des maisons de santé pluri-professionnelles en France* (PUF, 2019). Mais aussi *Les métamorphoses de la Poste. Professionnalisation des conseillers financiers (1953-2010)* (PUF, 2012), *L'État recomposé* (dir. avec Patrick Le Galès) (PUF, 2014) et *Sociologie des groupes professionnels* (Armand Colin, 2016).

LA FONDATION DE L'ÉCOLOGIE POLITIQUE

La Fondation de l'Écologie Politique est une fondation reconnue d'utilité publique, fondée en 2012. Son siège est situé au 45 Avenue Mathurin-Moreau, 75019 Paris.

Président : Cédric Villani
Directeur : Kévin Puisieux

Les travaux publiés par la Fondation de l'Écologie Politique présentent les opinions de leurs auteur·e·s et ne reflètent pas nécessairement la position de la Fondation en tant qu'institution.

www.fondationecolo.org

SERVICE PUBLIC, RURALITÉS ET ÉCOLOGIE

Février 2026

INTRODUCTION

Le service public est une modalité particulière de l'action publique et un moyen d'action pour l'État social entendu comme défendant une solidarité nationale et une conception redistributive assumée mais ouverte à tous. On a souvent tendance à distinguer services publics et privés par le critère de la lucrativité (absente dans un cas et recherchée dans l'autre). Pourtant, l'analyse historique donne à voir que la maîtrise des coûts a toujours été présente et ne constitue en rien une nouveauté dans les services publics. Ce sont les différences d'objectifs visés par les services proposés qui sont déterminants. Quand le secteur privé met en œuvre des stratégies de production de valeur (une financiarisation) et une segmentation sociale des marchés, le service public se veut universel c'est-à-dire s'adressant à toutes et tous en se démarquant par une capacité à produire ces ressources sociales non valorisées économiquement (le maillage territorial ou le lien social par exemple), ce qui fait encore la singularité du service public et en justifie le bien-fondé [1].

Le service public en tant qu'outil de cohésion sociale et de réduction des inégalités est en danger car il est soumis à un paradoxe insoluble : comment maintenir des missions structurellement déficitaires tout en lui coupant les moyens pour le faire ? Ce qui implique qu'il ne pénètre plus l'ensemble du territoire et que la particularité du service public s'évanouit progressivement. Alors même qu'au niveau européen, la notion de « service d'intérêt général » comme exception au droit européen de la concurrence permet de faire relever encore les services publics de la compétence des États membres et d'organiser la subsidiarité, c'est-à-dire « le partage de compétences entre les échelons européen, nationaux, régionaux et locaux » [2] .

On voit aujourd'hui un renversement de sens s'opérer entre une mission de service public comme objectif (avec un coût à assumer par la société comme moyen) et un coût à limiter comme objectif (avec des missions sur lesquelles rogner comme moyen d'y parvenir).

,

L'accès aux services publics est mis en danger car il est aujourd'hui – c'est le titre de mon livre paru aux Presses Universitaires de France en septembre 2024 – « empêché » [3]. Dans cet ouvrage, qui est une synthèse des travaux de sciences sociales portant sur le service public, j'élabore une réflexion originale sur les convergences et mécanismes transversaux aux différents opérateurs dispensant le service public et assurant sa continuité, son accessibilité et une égalité de traitement entre les usager·ères ayant les mêmes problématiques à traiter. J'y présente différents types d'empêchements du service public en différenciant les mécanismes qui lui font obstacle, le gênent ou l'entravent et qui sont trop souvent confondus les uns avec les autres alors même qu'il serait utile de les distinguer, dans leurs formes comme leurs effets.

Dans cette note, je présente d'abord le cercle vicieux de la dégradation des services publics, pour expliquer comment il se traduit dans les espaces ruraux, avec des processus tels que les bascules, mutualisations et dématérialisations. Ces dynamiques permettent de se pencher sur les enjeux écologiques et sociaux liés à l'accès aux services publics, enjeux pensés en termes d'exclusion – voire de relégation – d'une part pour les usager·ères, mais aussi en termes d'efficacité d'autre part pour les agent·es.

I. COMMENT LES SERVICES PUBLICS SE SONT DÉGRADÉS : LA MISE EN PLACE D'UN CERCLE VICIEUX

Si les français·es ont le sentiment d'une détérioration des services publics, c'est parce qu'une série de paliers forme un cercle vicieux qui entraîne un sentiment d'inéluctabilité dans la dégradation des services publics. Chacune de ces étapes pourrait très bien ne pas conduire automatiquement à la suivante, il n'y a donc aucune fatalité à voir ce cercle vicieux se mettre en place. Néanmoins la récurrence du mécanisme et la convergence des processus dans des secteurs pourtant différents témoignent d'une forme de cohérence dans le gouvernement des services publics.

Graphique : Le cercle vicieux de détérioration des services publics
(Extrait du livre *Le service public empêché*, PUF, 2024, p.33)

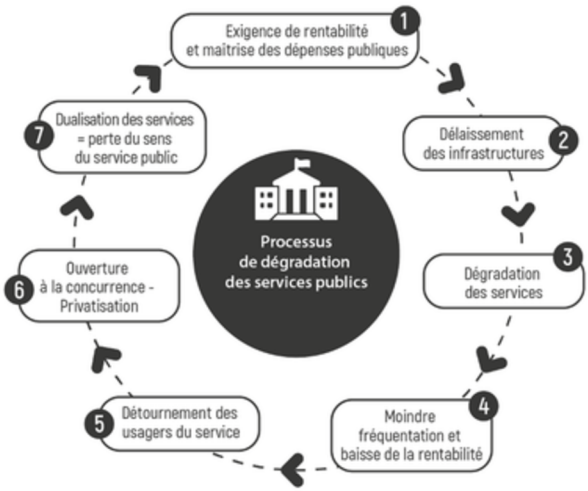

Le point de départ (étape 1 dans le graphique ci-dessus) est l'exigence de rentabilité et de réduction des coûts que subissent les services publics. Dans le contexte de limitation de l'endettement que connaît l'État, les dépenses sont appréhendées uniquement comme des coûts et non pas comme des investissements ou des moyens d'éviter des dépenses encore plus conséquentes lorsqu'elles sont reportées à plus tard. L'absence de vision systémique et transversale de la société accroît encore une logique de silo qui empêche de voir les interdépendances. Par exemple, dans le domaine de la santé, les traitements préventifs d'une pathologie peuvent permettre, outre de guérir le patient, de réaliser des économies à terme en intervenant plus tôt dans le développement de la maladie.

Cette étape de la rentabilité donne à voir tout le paradoxe des services publics : comment maintenir des missions de service public structurellement déficitaires tout en leur coupant les moyens de le faire ? L'étape suivante est celle d'un délaissement progressif de l'entretien des infrastructures (étape 2) conduisant plus ou moins rapidement à une dégradation des services fournis (étape 3). Ce délaissement concerne le bâti, les rails, les wagons de voyageurs, le patrimoine architectural, etc. Il induit des priorisations entre différentes activités, différents services et justifie la transposition du New Public Management aux services publics ainsi que la mise en place d'un lean management (où l'enjeu est de retirer le superflu pour se concentrer sur l'essentiel). La dégradation des services peut alors être très nette en cas d'accident (de train par exemple), mais elle est le plus souvent progressive et profonde : avec des retards, des dysfonctionnements, des attentes de moins en moins acceptables ce qui entraîne une moindre fréquentation et baisse encore la rentabilité du service au lieu de la rétablir (étape 4). Ces dysfonctionnements sont ensuite invoqués pour l'ouverture à la concurrence ou la privatisation du service (étape 5). Les dernières étapes du cercle vicieux consistent à en détourner une partie des usager·ères (étape 6) ou à dualiser ces services en proposant plusieurs gammes de prestations, qui segmentent les usager·ères. Or, cette segmentation ne réduit pas mais accroît de fait à nouveau l'exigence de rentabilité en la faisant passer d'un moyen visant à assurer une mission d'intérêt général à une fin en soi (étape 7).

Il serait pourtant possible de rompre ce cercle vicieux en ajoutant aux préoccupations économiques et financières, un ensemble de dimensions intégrant le non rentable et le non mesurable dont la présence et le maillage territorial, l'aménagement, l'accessibilité, le lien social ou l'écologie… (ainsi invisibilisés) font partie.

II. COMMENT CE CERCLE VICIEUX SE DÉVELOPPE DANS LES ESPACES RURAUX : BASCULES, MUTUALISATIONS ET DÉMATÉRIALISATIONS

Si les espaces ruraux sont pluriels, le cercle vicieux de détérioration des services publics conduit à voir certaines dynamiques être mises en œuvre plutôt que d'autres. Trois processus apparaissent très connectés à la question des territoires : celui de bascule, de mutualisation et de dématérialisation.

1. La bascule : un transfert de missions et de charges vers un autre échelon ou opérateur

La bascule de services consiste en un transfert de compétences, de pouvoirs et de charges entre des services et des niveaux variables de prise en charge. Ce phénomène est mis en œuvre pour pallier les manques mais il convient d'en distinguer trois déclinaisons : les bascules internes (entre deux organismes publics), les bascules vers les acteurs de

l'économie sociale et solidaire (ESS) qui se rapprochent de « l'entreprise sociale », et celles qui s'effectuent vers le secteur privé « classique », c'est-à-dire marchand et lucratif. Dans le premier cas de figure, l'État central se désengage par des fermetures ou des fusions de services, un report sur d'autres organismes (comme les collectivités territoriales) s'effectue pour qu'une couverture minimale soit assurée au niveau des bassins de vie et donne lieu à un report plurisectoriel sur le local [4]. Le rôle des « départements-providence » [5] s'est considérablement accru par exemple avec les maisons départementales de l'autonomie ou encore le RSA assumé financièrement par les départements depuis 2004 [6]. Dans le deuxième cas de figure, face aux difficultés de l'État à proposer des solutions, la captation d'un problème public par un entrepreneur de cause associatif peut se faire par le biais de délégations : l'hébergement d'urgence entre dans cette catégorie [7]. Le développement de centres de santé sous des statuts associatifs non lucratifs s'inscrit également dans cette direction d'un secteur « privé » tourné vers une économie collective et cherchant à impliquer les collectivités territoriales pour développer des orientations de « santé sociale » [8]. Dans le dernier cas de figure, du privé marchand et lucratif, le privé devient l'option envisagée par les opérateurs publics pour externaliser certains de leurs services (comme la possibilité offerte en 2021 aux buralistes d'encaisser les impôts [9]). Des types de privatisations centrées sur la rentabilité sont d'ailleurs régulièrement pointés dans les médias pour les dérives qui en sont issues (dans les EHPAD ou les crèches par exemple [10]).

Plusieurs types de bascules peuvent par ailleurs être concomitantes. En effet, dans le secteur de la santé, quand l'État ferme les hôpitaux locaux, les maires ou les communautés de communes, qui se trouvent en responsabilité, peuvent financer des centres ou maisons de santé sur leurs territoires alors même que des groupes privés mettent en place des cliniques (lesquelles ne se positionnent que sur les pathologies et/ou les actes les plus rentables). Ces reports constituent le plus souvent une manière de ne pas abandonner un territoire, mais quand la bascule ne s'opère pas car personne ne veut reprendre à son compte les charges structurelles afférentes au service, alors un rétrécissement de l'activité a lieu (comme lors de la refonte de la carte judiciaire en 2009 avec des fermetures sèches de tribunaux ou des types d'activité judiciaire resserrés). Les fermetures des petites maternités et hôpitaux locaux comme des antennes du service des impôts, des écoles ou sous-préfectures participent à une relégation d'une partie du territoire dans la mesure où elles amplifient un sentiment d'abandon pour les franges les plus vulnérables de la population. Or cela provoque des effets en chaîne pointés par les géographes : « La fermeture d'une gendarmerie entraîne le départ des familles et peut donc induire la fermeture d'une école » [11]. Puisque la présence des services publics dans les territoires est progressivement mais massivement remise en cause [12], la mutualisation apparaît alors comme une solution : le regroupement est supposé permettre de maintenir des services, et les labellisations de les normaliser en les faisant répondre à un cahier des charges.

2. La mutualisation : regrouper pour sauvegarder

La mutualisation du service public s'opère sous la forme de regroupements et d'une normalisation. Elle vise à enrayer les fermetures progressives qui interviennent sur un territoire en éloignant les services publics et en reléguant ses habitant·es. Elle apparaît essentiellement défensive car elle répond à des fermetures de services publics et vise le maintien des espaces d'accueil du public pour des personnes confrontées à un sentiment d'abandon qui augmente dans certains territoires. Afin de limiter ces inégalités, le label

« France Services » [13], créé en 2019, a mis en place un réseau de proximité normalisé pour standardiser l'offre proposée [14]. Il s'inscrit dans une logique de « dernière ligne », c'est-à-dire de sauvegarde du service public avant un retrait définitif, notamment dans les territoires ruraux. Ces « maisons » (qui constituent une réactivation de la polyvalence administrative initiée dans les années 1960 en France puis re-tentée dans les années 1990 mais ayant échoué faute d'adhésion [15]) ont été créées pour répondre à cette rétractation des services publics et permettre de conserver « l'effet levier d'un bouquet de services » [16].

Si les mutualisations ne sont pas mauvaises en soi, elles constituent cependant moins une manière de réduire des dépenses publiques qu'un transfert de charges : la Cour des comptes relevait en effet en 2019 le risque que ces « maisons » deviennent « des structures de délestage de l'État et des opérateurs qui y verraient l'occasion de réduire leurs coûts de réseaux en les transférant, au moins partiellement, aux collectivités » [17] . Il s'agit de se débarrasser de la dépense ou de la camoufler en la transférant. Le service public est alors différencié en fonction de la plus ou moins grande volonté des élus locaux et des moyens de la région, du département, des communautés de communes ou des mairies concernées. Les collectivités qui ont les moyens de maintenir ces services sur leur territoire le font par une adaptation pro-active et un volontarisme fort sur les services correspondant aux priorités du territoire et aux besoins identifiés. Néanmoins celles qui ne le peuvent pas se trouvent piégées : en situation de déclin, le plus souvent subi, ou d'adaptation passive.

Tableau : Stratégies des collectivités locales en fonction de la volonté et des moyens

Volonté de la collectivité locale / Moyens de la collectivité	Oui	Non
Oui	Volontarisme Adaptation pro-active	Déclin choisi
Non	Déclin subi	Adaptation passive

Source : Vezinat, tableau original pour la Fondation de l'Écologie Politique, 2025.

Quand certaines communes s'entendent pour répartir une offre minimale entre elles, d'autres peuvent se positionner rapidement afin de concentrer tous les services chez elles au détriment des collectivités voisines. Or ces logiques de concurrence - qui s'accroissent en situation de limitation des dépenses - entretiennent les inégalités entre les territoires au lieu de les réduire.

3. La dématérialisation : canal supplémentaire ou remplacement des guichets ?

Une dernière forme de bascule peut être évoquée : celle vers le numérique. Le maintien des services peut passer par une offre de services publics en « distanciel ». Elle met au travail les usager·ères en reportant sur eux un certain nombre de tâches, en leur proposant un self-service qui dématérialise le service public et accroît la « fracture numérique » pour les publics les plus vulnérables. Les effets de cette dématérialisation seront alors opposés selon qu'elle complète une offre de services publics faite au guichet et maintenue en ouvrant un canal supplémentaire aux usager·ères (choix offert aux usager·ères pour entrer en contact et interagir avec l'administration), ou qu'elle s'y substitue en créant des difficultés d'interaction avec l'administration. Dans cette dernière configuration, la dématérialisation constitue une atteinte pour celles et ceux qui sont touchés par la

« fracture numérique » [18] vécue comme une sorte de « double-peine » [19] qui met l'État encore plus à distance de ses usager·ères et se passe progressivement de ses agent·es [20]. Une dématérialisation particulièrement accentuée et préjudiciable à l'accès au droit s'opère auprès des populations étrangères en attente du renouvellement de leur titre de séjour [21].

Ces processus ne sont pas sans lien avec la question écologique car les transformations qui touchent les services publics dans les territoires ont un impact direct sur des enjeux écologiques et sociaux, interreliés.

III. ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET SOCIAUX LIÉS À L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

Les enjeux écologiques liés à l'accès aux services publics sur le territoire peuvent être saisis du côté des usager·ères aussi bien que du côté des agent·es.

1. Les infrastructures du service public : un effet très concret sur la vie des usager·ères

Du côté des usager·ères, il est possible de faire un lien direct entre les lieux de vie et les enjeux climatiques en y intégrant l'aspect social en s'intéressant à la question des transports et des émissions de CO_2 liées aux lieux de vie. La localisation géographique est de ce point de vue extrêmement parlante car si l'on regarde la moyenne des émissions de CO_2 par décile de niveau et vie et par localisation géographique (en distinguant le rural, de la banlieue et du centre-ville), alors on constate qu'en France, en 2011, les ménages les plus pauvres ont globalement une empreinte carbone moyenne de CO_2 plus faible que les plus riches vivant sur les mêmes territoires. En revanche, si on distingue les localisations, les ménages parmi les 10 % les plus pauvres vivant en zone rurale ont une empreinte carbone moyenne de 17,5 tonnes de CO_2 et polluent ainsi davantage que les six premiers déciles des ménages habitant dans les villes. Cela fait apparaître le rôle joué par les transports publics, mobilités douces et autres aménagements urbains (trottoirs, pistes cyclables) permettant aux citadin·es de réduire leurs émissions grâce aux infrastructures publiques.

Graphique : Moyenne des émissions de CO2 par décile de niveau de vie et par localisation

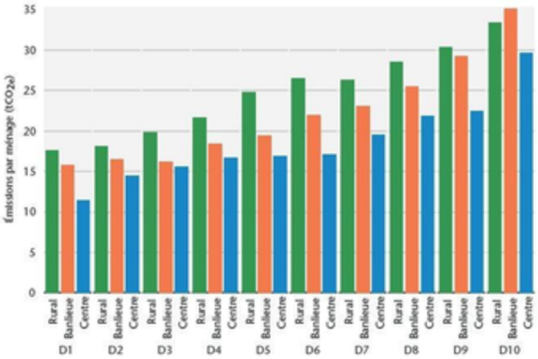

Source : Insee, BdF 2011
Champ : Ménages ordinaire résidant en France métropolitaine.

Lecture : En France en 2011, les ménages parmi les 10 % les plus pauvres vivant en zone rurale ont une empreinte carbone moyenne de 17,5 tCO2.

Graphique issu de Pottier, A., Combet, E., Cayla, J., de Lauretis, S. et Nadaud, F. (2020), « Qui émet du CO2 ? Panorama critique des inégalités écologiques en France », Revue de l'OFCE, n° 169, p. 73-132.

Le graphique ci-dessus est extrêmement intéressant car il indique que, même si en règle générale (et en moyenne), plus on est pauvre, moins on est émetteur, il est possible d'affiner le constat en montrant qu'un ménage pauvre vivant dans la ruralité est aussi émetteur de CO_2 qu'un ménage de classe moyenne vivant en zone urbaine [22].

Si, en moyenne, un ménage urbain a une empreinte carbone de logement plus faible qu'un ménage vivant en périphérie ou en milieu rural, c'est parce que les modes de vie sont caractérisés par des formes de dépendance envers la voiture thermique [23]. Sur ce point, le rapport du Conseil National des Politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale (CNLE, placé auprès du Premier ministre) qui invite à « faire de la transition écologique un levier de l'inclusion sociale » [24] montre notamment que, pour les plus pauvres, le marché des véhicules est celui de l'occasion – et non du neuf – et qu'il n'y donc pas de voiture électrique disponible sur ce marché là.

En termes d'action publique, cela signifie que deux directions générales se dégagent :

- Instaurer une contribution climat-énergie ou taxe carbone [25] qui risque cependant, comme l'expérience l'a montré, de frapper de manière différentielle et disproportionnée les ménages pauvres et ruraux et de relancer un mouvement parti d'une contestation d'une telle taxe comme les « gilets jaunes » [26]. Une telle mesure, écologiquement positive, est cependant négative du point de vue social, à la fois parce qu'elle est régressive socialement et alimente « le sentiment d'injustice fiscale » [27].

ou

- Déployer sur le territoire, à partir d'un investissement public, des services et infrastructures qui visent à satisfaire les besoins écologiques et sociaux tout en réduisant (sans interdire) l'usage de la voiture, par exemple en renforçant les transports en commun [28]. L'enjeu est de développer un maillage territorial dense autour d'un réseau de services publics au plus près des besoins. Les maisons France Services peuvent préfigurer une généralisation des guichets publics, mais aussi associatifs dans la mesure où leur rôle est devenu très important pour l'accès aux droits et pour assurer une mission de relais sur les territoires. En complément, développer une logique « d'aller-vers » pour inverser les fermetures et mutualisations constatées sur les territoires par le développement d'équipes mobiles qui desservent la population directement.

Si les services publics peuvent être pensés comme une alternative socialement et écologiquement positive, il nous faut néanmoins nuancer la dimension totalement nouvelle de l'aller-vers. Si le terme même n'était pas utilisé, des guichets mobiles (voir le « bureau mobile des PTT » photographié ci-dessous) avaient cependant déjà été développés dans la période de l'après-guerre pour sillonner la France et assurer un maillage territorial à toutes et tous.

Photographie tirée de Vezinat N., *Les métamorphoses de la Poste*, PUF, 2012, p.38

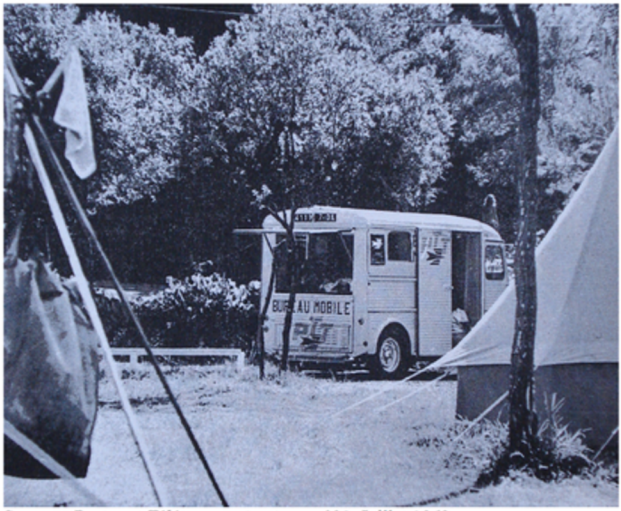

Source : *Postes et Télécommunications*, n°91, Juillet 1963

Pour les services publics, la réponse à la question de savoir qui va vers l'autre (est-ce aux services publics d'atteindre les usager·ères ? ou aux usager·ères de se déplacer jusqu'aux services publics ?) oriente l'action publique à mettre en place et serait à croiser avec le niveau de dépendance aux services publics qui n'est en effet pas le même selon la sociologie des enquêté·es (âge et classe sociale notamment). Dans le « Baromètre des services publics » paru en juin 2025 pour la Direction interministérielle de la transformation publique, le taux de satisfaction décroit à mesure que le nombre de services avec lesquels l'usager·ère est en contact augmente. Ce résultat donne à voir une dépendance, ou une indépendance, vis-à-vis des services publics qui varie selon les groupes sociaux et qui ne produira pas le même rapport à l'État. Il est en effet à noter que le « niveau de satisfaction est sensiblement plus élevé chez les plus âgé·es, les personnes aux revenus les plus élevés » (p.36), donc ceux qui les utilisent le moins. Ce niveau de dépendance conduit à se poser la question de l'obligation à passer par ces services. Les retraité·es entrent par exemple moins en contact avec les services publics (ils en contactent 4 en moyenne sur l'année) que les autres catégories socio-professionnelles (6 services) ou que les bénéficiaires du RSA qui y recourent le plus (10 services). Faire une distinction entre les services qui sont obligatoires et ceux qui demeurent facultatifs serait sans doute pertinent pour mesurer si la satisfaction à l'égard d'un service public n'est pas d'autant plus positive que l'on peut s'en passer et que l'on n'en dépend pas. Du côté des agent·es, la précarisation agit également sur les missions et produit des effets écologiques.

2. La précarisation des agent·es : une influence non négligeable sur les missions et la présence au sein des territoires

Contre des conditions de travail difficiles - souvent liées à l'exigence de continuité du service public (donc des contraintes en termes d'horaires, d'astreintes, de pénibilités diverses) - les agent·es bénéficiaient d'un statut et d'une sécurité d'emploi pensée à

l'origine comme une garantie d'indépendance plutôt que comme un privilège. Mais depuis vingt-cinq à trente ans, le pacte social passé entre l'État et ses agent·es s'est fragilisé. La compensation entre un statut d'emploi protecteur contre des conditions de travail difficiles ne fonctionne plus du fait du gel du point d'indice et des dévalorisations salariales récurrentes, de la mise en cause du statut et du « fonctionnaire bashing », de la perte de sens au travail et du mépris ressenti. Par un statut protecteur, l'État employeur reconnaissait les difficultés et contraintes inhérentes à la fonction et/ou à la mission à assurer. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, d'où un malentendu croissant avec des agent·es qui se sentent de plus en plus déconsidérés.

Avec des conditions de travail qui se dégradent, la remise en cause du statut public n'est pas sans conséquences sur le travail. Les réformes de l'ONF - Office National des Forêts - donnent à en voir un exemple éclairant : la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (dite loi ASAP) a en effet autorisé en 2020 le remplacement de fonctionnaires assermentés par des salariés de droit privé au sein de l'ONF. Alors même que la crise environnementale légitime ses missions de contrôle et de régulation de l'exploitation forestière, de la pratique de la chasse ou encore des décharges sauvages en forêt, la constatation d'infractions pénales en matière forestière est autorisée, mais sa recherche – permise aux agent·es assermenté·es - est empêchée pour les agent·es de droit privé.

Or constater des infractions en forêt, sans pouvoir les rechercher, va avoir pour conséquence de voir de fait leur nombre diminuer. Si les contractuels ne peuvent pas rechercher les infractions, et avec moins d'agent·es en capacité de constater les infractions, il y aura (par cet enchainement d'effets) moins d'infractions relevées, et donc pas besoin de recruter plus d'agent·es pour empêcher ces infractions qui sembleront alors - même si ce n'est qu'artificiellement - en diminution. Cette sortie du statut de fonctionnaire crée finalement une détérioration du service par la précarisation qui ne permet plus aux contractuel·les, de refuser des coupes de bois non réglementaires, ou de résister aux pressions (économiques ou politiques) de la même manière que les agent·es assermenté·es, protégé·es par leur statut.

Pour revenir plus généralement à l'activité des agent·es dans les services publics, les bascules, mutualisations, dématérialisations et autres réformes réduisent globalement les moyens (comme à l'ONF). Les services publics font donc face à un paradoxe organisationnel consistant à maintenir des missions de service public déficitaires tout en leur coupant les moyens pour le faire. Les dynamiques de réduction ou de concentration des ressources humaines ne suivent donc pas la pente d'un déploiement territorial. Au contraire, des ressources humaines réduites auront pour effet des services encore plus « empêchés », c'est-à-dire qui fonctionneront mal, avec des fermetures dans les petites communes, entrainant un mouvement de concentration vers les villes voisines. La baisse de la densité et de la qualité des services publics participera alors à accentuer (car le mouvement est déjà engagé) un sentiment d'injustice et de relégation. Des inégalités entre territoires en résulteront également, augmentant encore le ressentiment des usager·ères ainsi mis à distance, ce qui les obligera à se déplacer plus loin, voire à renoncer à leurs droits ou à se tourner vers le privé.

CONCLUSION : LE RISQUE DE LA DÉSINGULARISATION DES SERVICES PUBLICS DANS LES TERRITOIRES

Si revaloriser les services publics passe bien sûr par l'allocation de moyens supplémentaires, il serait cependant réducteur et illusoire de penser que, sans une réflexion de fond sur les racines de l'empêchement du service public, des moyens additionnels sauraient seuls résoudre la crise qui les affecte. Sur les politiques de réduction de la dépense publique, l'analyse historique donne à voir que la maîtrise des coûts a toujours été présente et ne constitue en rien une nouveauté. C'est un renversement sur le sens donné à la mission assurée qui peut être constaté : on est passé d'une mission de service public comme objectif (avec un coût à assumer par la société comme moyen) à un coût à limiter comme objectif (avec des missions de service public sur lesquelles rogner comme moyen d'y parvenir).

Sortir de la banalisation du service public par un rapprochement avec le privé ou une définition de son périmètre uniquement en creux (quand il y a défaillance du marché par exemple) suppose un retournement idéologique qui permette d'affirmer sa singularité (ses objectifs, ses missions, ses moyens, sa place dans la société). Cette relégitimation passe notamment par une mise en œuvre pro-active et non seulement réparatrice de la solidarité. Dans la mesure où l'acceptabilité des prélèvements dépend d'abord de l'usage fait des ressources, retrouver une solidarité nationale aujourd'hui mise à mal permettrait de stopper l'effet « domino » qui entretient le cercle vicieux présenté ici. L'effet domino est caractérisé par la fermeture de services publics, non pas afin de préserver les autres, mais en les entrainant les uns à la suite des autres et accroissant ainsi encore les inégalités (par les contraintes immédiates comme par les conséquences à plus long terme des besoins mal couverts). Pour les pouvoirs publics, maintenir des périmètres d'action aux services publics qui leur permettent de continuer à irriguer l'ensemble du territoire et à financer leurs missions sociales en conservant les segments les plus rentables ou lucratifs constitue au final non seulement un défi pour la régulation globale de l'offre de services rendus à la population, mais aussi un enjeu essentiel d'aménagement du territoire, marquant ainsi le passage à un « État social-écologique » [29].

NOTES

[1] Mathias André, « Les services publics, acteurs majeurs de la réduction des inégalités », Informations sociales, 2025/1, n°213, p.105-117.
[2] Pierre Bauby, « L'européanisation des services publics au défi du milieu rural », Sciences de la société, 2012, N°86, p.142.
[3] Nadège Vezinat, Le service public empêché, Paris, Presses Universitaires de France, 2024.
[4] Marina Honta, « La fabrique intercommunale de l'équité territoriale : tensions et renoncements », Gérontologie et société, 2020, vol. 42, n° 162, p. 243.
[5] Nicolas Demontrond, « Les maisons départementales de l'autonomie (MDA) : nouvelle étape de l'affirmation des départements-providence », Droit et société, 2021, n° 108, p. 425-441.
[6] Bénédicte Jacquey, Bilan et perspectives de la décentralisation de l'action sociale et médico-sociale Quelques éléments de réflexion. Vie sociale, 2023, 41-42(1), 37-56.
[7] Mauricio Aranda, « De bons vagabonds pour l'État. L'extension ambivalente de l'aide sociale à l'hébergement (1959) », Politix, 2019, vol. 127, n° 3, p. 85-107.
[8] Igor Martinache, Nadège Vezinat, « La santé est-elle l'affaire des municipalités? » in Duvoux, Vezinat, La santé sociale, Paris, PUF, 2022, 43-57 ; Lucas Joubert, « Quand les localités créent des centres de santé. Ajustements locaux d'une politique étatique de répartition médicale ». Sociologies pratiques, 2024, 48(1), 9-22.
[9] Andra Kallergis, « La participation de personnes privées aux activités régaliennes : le cas du recouvrement de l'impôt », Revue française de droit administratif, 2021, p.1129-1150.
[10] Victor Castanet, Les Fossoyeurs. Révélations sur le système qui maltraite nos aînés, Paris, Fayard, 2022 ; Bérangère Lepetit, Elsa Marnette, Babyzness, Paris, Robert Laffont, 2023.
[11] Gwénaël Doré, « Géographie inégalitaire des services publics et aménagement du territoire », art. cit., p. 6.
[12] Thibault Courcelle, Ygal Fijalkow, François Taulelle (dir.), Services publics et territoires. Adaptations, innovations et réactions, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.
[13] André Decamp, Stéphane Rullac, De quoi la modernisation des services publics est-elle le nom? L'exemple des Maisons France Services. Sociographe, 2022, 78(2), XIII-XXVI.
[14] Antonin Besch, Chloé Devez, France services : le 'retour du service public au cœur des territoires', entre standardisation et adaptation localisée. Mouvements, 2025, 118(3), 120-129.
[15] Nadège Vezinat, Les métamorphoses de La Poste, Paris, PUF, 2012, p. 98 à 102 sur ce thème ; Marc Leroy, « Les mutations de l'action publique : les expériences de polyvalence des services publics », Politiques et management public, 2000, vol. 18, n° 1, p. 19-41.
[16] Jean-Paul Dufrègne, Jean-Paul Mattei, « L'évaluation de l'accès aux services publics dans les territoires », rapport d'information de l'Assemblée nationale, n° 2297, 2019.
[17] Cour des comptes, « L'accès aux services publics dans les territoires ruraux », rapport publié le 20 mars 2019, p. 103.
[18] Maya Bacache-Beauvallet, David Bounie, Abel François, « Existe-t-il une fracture numérique dans l'usage de l'administration en ligne ? », Revue économique, 2011, vol. 62, n° 2, p. 215-235.
[19] Élodie Alberola, Patricia Croutte, Sandra Hoibian, « La "double peine" pour des publics fragilisés face au tout-numérique », Annales des Mines. Réalités industrielles, 2016, n° 3, p. 32-36.
[20] Clara Deville, L'État social à distance. Dématérialisation et accès aux droits des classes populaires rurales, Éditions du Croquant, Vulaines sur Seine, 2023.

NOTES

[21] Défenseur Des Droits, L'administration numérique pour les étrangers en France : une dématérialisation à l'origine d'atteintes massives aux droits des étrangers, 2024 : https://www.defenseurdesdroits.fr/rapport-administration-numerique-pour-les-etrangers-en-france-anef-2024
[22] Antonin Pottier, Emmanuel Combet, Jean-Michel Cayla, Simona de Lauretis, Franck Nadaud, « Qui émet du CO2 ? Panorama critique des inégalités écologiques en France », Revue de l'OFCE, 2020, n° 169, p. 73-132.
[23] Yoann Demoli, Matéo Sorin, Axel Villaereal, « Conversion écologique vs dépendance automobile. Une analyse des dissonances entre attitudes environnementales et usages de l'automobile auprès de ménages populaires en zone périurbaine et rurale », Flux, 2020, vol. 119120, n°1, p. 41-58.
[24] Rapport du CNLE, « Faire de la transition écologique un levier de l'inclusion sociale », Juin 2024
[25] Fabien Bottini, « Les principes budgétaires, frein à la transition écologique ? », Revue française de finances publiques, 2024, 167(3), 155-166
[26] Quentin Ravelli, Johanna Siméant-Germanos, Loïc Bonin Pauline Liochon, Les Gilets jaunes Une révolte inclassable. Éditions Rue d'Ulm, Paris, 2024.
[27] Mireille Chiroleu-Assouline, « Rendre acceptable la nécessaire taxation du carbone : Quelles pistes pour la France ? », Revue de l'OFCE, 2022/1, N° 176, p.15-53.
[28] Sébastien Timsit, Alain Grandjean, La transition écologique en France : un défi sans précédent. Futuribles, 2020, vol. 435, n°2, p. 5-23 ; Antoine Comte-Bellot, « Planifier le développement des alternatives à la voiture », Servir, 2024, vol. 532, n°8, p. 21-23.
[29] Eloi Laurent, Pour l'État social-écologique. Le bel avenir de l'État-providence, Les Liens qui Libèrent, 2024.

FONDATION
DE L'ÉCOLOGIE
POLITIQUE